



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU 26 FEVRIER 2026**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE ROMBAS**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE DE ROMBAS**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 26 FEVRIER 2026**

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de ROMBAS s'est réuni, en séance ordinaire, le 26 février 2026 à 15 h 00, Salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Veronica WAGNER, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents (6) :

Mmes WAGNER, PAGANI, TORSIELLO,  
MM. DUMON, KRONZ, CHARLIER

Absents excusés (3) :

Mmes MOLINA, GATTO  
M. FOURNIER

A assisté à la séance :

Mme BRULLOT, Directrice du CCAS, assurant le  
secrétariat de la séance



**- ORDRE DU JOUR -**  
**DU 26 FEVRIER 2026**

- 1 - Adoption des procès-verbaux du Conseil d'Administration des 8 décembre 2025 et 10 décembre 2025
- 2 - Décisions
- 3 - Débat d'Orientation Budgétaire
- 4 - Reconduction des permanences de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle

**POINT N° 1 - N° 2026/2602/1 - Adoption des procès-verbaux du Conseil d'Administration des 8 décembre 2025 et 10 décembre 2025**

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration,

**APPROUVE** les procès-verbaux du Conseil d'Administration des 8 décembre 2025 et 10 décembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**POINT N° 2 - Décisions**

Madame la Vice-Présidente donne communication aux membres du Conseil d'Administration des décisions prises par la Commission Permanente du 4 décembre 2025.

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Nombre de dossiers présentés    | 5 |
| Nombre d'aides accordées        | 4 |
| Nombre d'aides rejetées         | 0 |
| Nombre de dossiers ajournés     | 1 |
| Nombre de dossiers "sans objet" | 0 |

| Aides proposées              | Nombre de dossiers | Montant total   |
|------------------------------|--------------------|-----------------|
| Electricité                  | 2                  | 225,00 €        |
| Loyer                        | 1                  | 150,00 €        |
| Charges locatives            | 1                  | 150,00 €        |
| Soit une dépense totale de : |                    | <b>525,00 €</b> |

-----

**Information sur les bons alimentaires attribués**

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration de la délivrance de :

**38** bons alimentaires du 01/12/2025 au 31/12/2025, soit une dépense de **1 300,00 €**,

**30** bons alimentaires du 01/01/2026 au 31/01/2026, soit une dépense de **985,00 €**.

-----

Information sur la domiciliation

Nombre de domiciliations à ce jour : 8

**POINT N° 3 - N° 2026/2602/3 - Débat d'Orientation Budgétaire**

Madame la Vice-Présidente rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des CCAS des communes de plus de 3 500 habitants et précise qu'il doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation budgétaire (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport a été joint à la convocation du Conseil d'Administration. Il relate le contexte général des collectivités, et en particulier celui du contexte social et économique de ROMBAS, et les orientations budgétaires, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il prend en compte les orientations budgétaires envisagées par le CCAS, les engagements pluriannuels et les informations relatives aux effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée du travail.

Madame la Vice-Présidente présente ce rapport et donne la parole aux membres présents avant de clore les débats.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration,

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**POINT N° 4 - N° 2026/2602/4 - Reconduction des permanences de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle**

Madame la Vice-Présidente soumet aux membres du Conseil d'Administration le renouvellement, pour l'année 2026, de la convention relative à la prestation de service assurée par l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de Moselle qui consiste à informer, écouter, soutenir, accompagner ou orienter les publics fragilisés résidant sur le territoire de la commune de ROMBAS.

Cette prestation de service, tenue par des consultantes qualifiées missionnées par l'EPE, sera déployée dans le cadre de deux permanences hebdomadaires de 3 heures, ainsi qu'une permanence de 3 heures une semaine sur deux.

Ces permanences auront lieu à la Maison du Lien Social de ROMBAS (selon convention jointe) pour un coût total de 19 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention proposée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

-----  
**La séance est levée à 15 h 45**  
-----

Approuvé par le Conseil d'Administration  
en date du 12 mars 2026

La Secrétaire de séance :  
Annie BRULLOT



La Vice-Présidente :  
Veronica WAGNER

